



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-GCP-17-0013 du 21/09/2017**

NOR : CPAE1726165J

Instruction du 4 septembre 2017

AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION SIGNE ENTRE LE DIRECTEUR DU  
SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES ET LE CHEF DU SECRETARIAT GENERAL  
DE SON PERIMETRE DE COMPETENCE

### **Services d'appui aux ressources humaines (SARH)**

#### **RÉSUMÉ**

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant à la convention de gestion entre le secrétariat général et le centre de services partagés du Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH).

Date d'application : 04/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>4</b>
Annexe n° 1 : Avenant à la convention de gestion entre le secrétariat général et le CSP du SARH.....	4

## **INTRODUCTION**

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant à la convention de gestion initiale signé, par délégation par le sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail, pour le secrétariat général.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES  
CHARGÉ DE L'INTÉRIM DU SERVICE D'APPUI  
AUX RESSOURCES HUMAINES

FRANÇOIS COUSIN

**Annexes**

Annexe n° 1 : Avenant à la convention de gestion entre le secrétariat général et le CSP du SARH.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION (ACTION SOCIALE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL)  
ENTRE LE SECRETARIAT GENERAL  
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG  
DU 4 JUILLET 2012**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 4 juillet 2012 avec le Secrétariat Général.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,  
Le 04/09/2017

Le délégué  
Le Secrétariat général

Par délégation,  
Le sous-directeur des politiques sociales  
et des conditions de travail  
Marc ESTOURNET

Chargé de l'intérim du SARH

Le délégué  
Le Service d'appui aux ressources humaines  
François COUSIN  
Chargé de l'intérim du SARH